

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 2 avril 2019 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, SOUCHON, MANTEL, MOULA, BERTHELET, BARDIN, DUPUIS, ERSTER, MAGNAN, PEYTOUD, PORCHERON, RICHARD, SEYVE et VALENCIER

Absents excusés : MM BERNARD, CAILLAUX et RONZON

Absent ayant donné procuration : M. CAILLAUX à Mme SOUCHON

Mme SEYVE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire projette le tableau de présence pour les élections européennes à venir. Les élus se positionnent sur les différents horaires et indiquent les personnes extérieures au conseil pouvant être intéressées pour participer à la tenue des bureaux de vote.

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 2 mai 2019 à 19h30

Les membres du conseil valident le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2019

### Ordre du jour :

#### PERSONNEL

##### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire explique au conseil que cette création va permettre à un agent du service administratif d'avancer de grade du fait de son ancienneté.

**Vote à l'unanimité**

##### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire explique au conseil que cette création de poste va permettre à un agent du service de la cuisine centrale d'avancer de grade du fait de son ancienneté.

Le temps de travail de cet agent a également été modifié, passant de 35 à 34 heures.

Cet agent sera nommé sur ce poste avant que l'ancien poste ne soit supprimé.

**Vote à l'unanimité**

#### ECOLES & PERISCOLAIRE

##### **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES DE L'ECOLE PRIVEE DE LA SOURCE**

Monsieur le maire explique au conseil que l'école privée de « La source », basé à Saint Sorlin de Vienne, sollicite la commune d'Eyzin-Pinet pour participer au financement de l'école.

En effet, plusieurs enfants habitants la commune sont scolarisés dans cette école.

Monsieur le Maire indique que les écoles d'Eyzin-Pinet proposent un service complet d'éducation de la petite section jusqu'au CM2, qu'il reste des places et accueille tout le monde.

Seules les classes spécialisées sont absentes des niveaux proposés sur la commune mais fera l'objet d'une autre délibération.

La scolarisation dans des classes du privée n'est qu'une conséquence du choix des parents.

M. PORCHERON demande si la commune d'Eyzin-Pinet demande une participation aux autres communes pour les enfants scolarisés dans les écoles d'Eyzin-Pinet mais domiciliées ailleurs. Mme SOUCHON lui répond que c'est une possibilité mais qu'elle n'a jamais été appliquée car les autres communes seraient alors en droit de faire de même.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a d'ailleurs signé une nouvelle dérogation pour une enfant domiciliée à Monsteroux-Milieu dont le frère fréquente déjà l'école d'Eyzin-Pinet.

Monsieur le Maire propose de ne pas participer au financement des classes de l'école privée de « La source »

**Vote à l'unanimité**

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES ULIS**

Monsieur le Maire, en lien avec la délibération précédente, explique qu'un enfant eyzinois est scolarisé dans une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école privée de « La source ». La commune ne dispose pas de telles classes.

Monsieur le Maire rappelle que la participation, l'année dernière, avait été de 657 €.

Mme SOUCHON fait remarquer que la commune de Moidieu-Détourbe donne beaucoup moins.

Mme PEYTOUD aimerait savoir comment est évalué le montant de la participation.

Mme SOUCHON lui répond que la commune s'était inspirée de la demande de la ville de Vienne.

Monsieur le Maire rappelle que l'école privée utilise la cuisine centrale d'Eyzin-Pinet et qu'un seul enfant fréquente la classe ULIS. Il pense que la commune doit faire l'effort de participer, car cette proximité est pratique pour les parents.

Mme PEYTOUD souligne que ce n'est pas la volonté des parents que de voir leur enfant scolarisé en ULIS.

Monsieur le Maire interroge le conseil sur le fait d'augmenter, diminuer ou maintenir la participation.

Mme PEYTOUD, tout comme Mme SEYVE, proposent de maintenir le même montant, surtout que cela doit concerner la même famille.

Mme MOULA précise qu'il n'y a pas le nom inscrit.

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation 2017-2018 qui s'élève à 657 €

**Vote à l'unanimité**

**DIVERS**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDIC DES GRILLONS**

Monsieur le Maire explique que le syndic des grillons est une personne bénévole qui a, cette année, indiqué sa démission. Il sera remplacé par un autre propriétaire.

Cette première personne faisait de petits travaux d'entretien, de jardinage et de réparation sans demander de rémunération. En remerciement, les propriétaires (dont la Mairie) offraient une subvention chaque année.

Chaque année, la commune accorde 200 € de subvention. Pour cette dernière année d'exercice, une participation de 210 € est sollicitée pour financer un voyage.

**Vote à l'unanimité**

## **BUDGET**

### **NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année à venir. M. PORCHERON ouvre le débat sur l'opportunité d'augmenter très légèrement les taux compte tenu des nombreuses diminutions de dotations et de l'augmentation de nouvelles responsabilités décidées par l'État.

Monsieur le Maire ne souhaite pas tomber dans la facilité d'augmentation des taux, en pleine suppression de la taxe d'habitation, pour éviter de tromper les citoyens.

M. PORCHERON comprend l'argument, mais craint pour l'avenir et propose plutôt d'appliquer de modestes augmentations régulières et justifiables plutôt que de devoir attendre une importante augmentation subie.

Il reprend l'exemple des tarifs de la cantine qui sont restés longtemps sans évolution et force est de constater que la participation des parents est très éloignée du coût réel. Désormais, il est prévu d'augmenter lentement, chaque année, pour maintenir un effort de participation constant.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation ne faisait pas partie de la propagande de la liste pour les élections municipales. Sa position est partagée par M. VALENCIER et Mme MAGNAN. Mme SOUCHON précise que le conseil n'avait pas connaissance de la réforme de la taxe d'habitation en 2014. Cette suppression pose beaucoup de question et inquiète.

Pour M. PORCHERON, les différentes réunions du budget ont permis de souligner la baisse de dotations, l'inconnu et le rapprochement entre recettes et dépenses. Il pense que la commune se doit de s'adapter, même si ce n'était pas prévu lors du programme 2014.

Mme MOULA craint que les citoyens ne comprennent pas les raisons de cette augmentation et qu'ils pensent que ce soit lié aux investissements réalisés, ce que soutient Mme RICHARD. Monsieur le Maire propose d'attendre la fin de la réforme de la taxe d'habitation pour faire le point et connaître la différence.

Mme PEYTOUD souhaite savoir s'il est possible de réaliser des simulations pour estimer le lien entre l'augmentation du taux et l'argent perçu.

Il lui est répondu que cette simulation est facile à réaliser pour la partie communale, mais qu'il sera impossible de dire avec exactitude à combien se montera l'augmentation pour chacun des eyzinois.

M. PORCHERON pense que la commune a suffisamment d'arguments pour justifier cette position. Mais Monsieur le Maire préfère tout de même attendre la fin de la réforme.

M. PORCHERON fait remarquer qu'à force d'attendre, le risque de devoir augmenter trop fortement les taux s'accroît. Il souhaite préserver les habitants de cet aléa.

Monsieur le Maire se tourne vers le conseil qui se prononce à la majorité contre l'augmentation des taux.

M. BARDIN demande à continuer les diminutions des dépenses.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
**COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)**

Mme MOULA lui rappelle que beaucoup d'efforts ont déjà été faits. Et Monsieur le Maire complète que ces efforts sont souvent détruits par des décisions de l'État (exemple : projet d'économie de 6 000 € sur la téléphonie, mais décision de l'état de diminuer une dotation de 6 000 €)

Taxe	Taux 2019	Changement // 2018
Taxe d'habitation	12.90 %	+ 0 %
Taxe foncière bâti	22.00 %	+ 0 %
Taxe foncière non bâti	55.10 %	+ 0 %

**Vote à l'unanimité**

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire demande aux adjoints s'ils souhaitent revenir sur le débat d'orientation budgétaire réalisé lors du précédent conseil. Ce dernier indiquait les principales lignes directrices du budget 2019.

La commission budget s'est réunie à deux reprises pour étudier ligne par ligne les résultats 2018 et les propositions 2019. Ces propositions ont été validées par la commission.

L'ensemble des documents budgétaires ont été envoyés aux élus. Monsieur le Maire demande si les élus ont des questions à poser ou des précisions à demander.

Il présente la proposition de budget résumée ainsi :

Section investissement	
Dépenses	921 000.00
Recettes	921 000.00
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 716 000.00
Recettes	1 716 000.00

**Vote à l'unanimité**

### **CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU CHALEUR D'EYZIN-PINET »**

Monsieur le Maire explique aux élus les difficultés rencontrées pour obtenir des réponses pour la création de ce budget rendu nécessaire.

Compte tenu du fait que la commune va vendre de la chaleur à une autre entité, elle doit créer un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Cette entité devra avoir un budget autonome, équilibré et autosuffisant soumis à une TVA de 5.5 %.

**Vote à l'unanimité**

### **STATUTS DE LA RÉGIE « RÉSEAU CHALEUR D'EYZIN-PINET »**

Monsieur le Maire présente au conseil les statuts proposés. Il s'agit d'un modèle standard rédigé par le bureau d'étude.

**Vote à l'unanimité**

## DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE « RÉSEAU CHALEUR D'EYZIN-PINET »

Conformément aux statuts votés, le conseil doit désigner, en son sein, 3 membres pour faire partie du conseil d'exploitation du nouveau budget annexe.

Après échange, le conseil se voit proposer :

- Christian JANIN
- André VALENCIER
- Roger BARDIN

**Vote à l'unanimité**

## RÈGLEMENT ET TARIF DE LA RÉGIE « RÉSEAU CHALEUR D'EYZIN-PINET

Monsieur le Maire présente le projet de règlement et la tarification proposée pour cette régie. Il rappelle que cette régie n'aura que 2 clients : la commune et Vienne Condrieu Agglomération (VCA).

Cette régie sera bien une entité à part par rapport à la commune.

Le prix proposé a été calculé par le bureau d'étude EEPOS et est fixé à 135 € du MWh.

Cette proposition devrait être correcte, mais une année sera nécessaire pour réaliser un bilan. Mme SOUCHON demande s'il est pertinent de suivre le bureau d'étude considérant les mauvaises expériences passées, avec d'autres bureaux d'étude, qui avaient tendance à sous-estimer les coûts. Monsieur le Maire se veut rassurer et précise que ce montant n'est pas figé dans le temps.

M. PORCHERON aimerait savoir si la stabilité économique est assurée, avec ce montant, en cas de panne.

Monsieur le Maire précise que si la chaudière bois tombe en panne, c'est la chaudière gaz qui prend le relais. Il n'y aura pas d'interruption du service.

M. PORCHERON demande si le prix de revient du gaz et du bois est le même.

Monsieur le Maire répond que non. Le gaz est plus cher, mais qu'il ne devrait être utilisé qu'en cas de panne justement.

Monsieur le Maire revient sur l'utilisation du gaz. Les cuves ont déjà été très utilisées à cause de la mise en place du réseau chaleur qui a été compliquée surtout dans la partie configuration. Les choses commencent à se normaliser.

Monsieur le Maire indique que cette proposition de tarif a été réalisée par le bureau d'étude et validée par VCA et qu'il faut bien choisir un tarif pour débiter.

M. PORCHERON souhaite connaître les modalités d'évolution tarifaire.

Monsieur le Maire lui répond que ce pourra être chaque année en fonction du résultat et des dépenses.

M. PORCHERON se demande s'il n'est pas possible de faire un bénéfice sur ce budget.

Il lui est répondu que ce n'est pas dans l'esprit des collectivités locales.

Concernant la tarification, M. MANTEL fait remarquer qu'il existe une différence d'unité entre l'abonnement et la consommation.

Monsieur le Maire confirme.

Mme SEYVE fait remarquer qu'il manque un mot dans l'article 6 du règlement, ce qui le rend incompréhensible.

Les élus demandent à changer cet article.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

Poste	Unité	Montant HT	Montant TTC	
<b>Consommation</b>	<b>R1</b>	<b>€ / MWh</b>	<b>71.96 €</b>	<b>75.91 €</b>
<b>Abonnement</b>	<b>R2</b>		<b>73.61 €</b>	<b>77.66 €</b>
<i>Dont entretien maintenance</i>	r22	<b>€ / kW</b>	15.10 €	15.89 €
<i>Dont gros renouvellement</i>	r23		3.40 €	3.62 €
<i>Dont investissement</i>	r24		55.10 €	58.15 €

Après ces débats, Monsieur le Maire soumet au vote le règlement modifié et la tarification.

**Vote à l'unanimité**

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU CHALEUR D'EYZIN-PINET »**

Monsieur le Maire explique que ce budget a été proposé par le bureau d'étude. L'investissement est très limité, car les travaux finiront d'être financés par le budget principal avant d'être transférés.

Section investissement	
Dépenses	18 800.00
Recettes	18 800.00
Section exploitation	
Dépenses	58 800.00
Recettes	58 800.00

**Vote à l'unanimité**

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe les élus de la publication d'un marché public de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale. La clôture des offres est fixée au 3 mai.

**INTERCOMMUNALITÉ**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est inscrite dans l'enveloppe « bonus bourg centre ». À ce titre, une subvention a été sollicitée et obtenue pour le parking de Chaumont. Les travaux ont été estimés à 62 942 € HT et la subvention obtenue est de 50 %. M. PORCHERON demande s'il n'est pas possible d'inscrire de nouvelles choses sur cette subvention, comme le futur parking de la place de la Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que c'est trop tard. Celui vers le pôle de santé devrait finalement être réalisé par les services techniques avec des plaques pré engazonné de plastique recyclé. Il indique par ailleurs que les services techniques sont bien mobilisés sur ce début d'année avec : le parcours de santé, la plantation d'arbres, l'aménagement de l'aire de camping-car ou encore la participation aux travaux dans la maison Clavel ou l'institut Corpor'L.

Mme PEYTOUD demande si les services techniques sont satisfaits de cette demande de travail quelque peu « hors du commun ».

Monsieur le Maire lui répond que oui. Cela les change du quotidien et que les résultats sont à la hauteur des attentes. Ils seront d'ailleurs remerciés lors de l'inauguration du parcours de santé.

Mme SOUCHON trouve le résultat du parcours de santé très satisfaisant. Ne manque plus que les cailloux (amortisseur sur un élément).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
**COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)**

---

Monsieur le Maire précise que la réglementation exige des cailloux de très petit diamètre, introuvables à proximité.

Il revient également sur la limite minimale d'un mètre quarante (1m40) et des quatorze ans. Ce qui est dommage sachant que ce parcours a été commandé par le Conseil Municipal d'Enfants (CME).

Il reste encore un panneau d'information à apposer avec les numéros d'urgence, celui de l'exploitant et les interdictions (taille, âge...).

Des élus proposent d'installer une poubelle dans le secteur.

Mme SOUCHON demande s'il ne serait pas possible de mettre un panneau indicateur sachant que certaines personnes demandent om se trouve le parcours.

M. PORCHERON propose de réaliser des autocollants et de les apposer sur les plans fixes situés un peu partout sur la commune.

Monsieur le Maire trouve l'idée bonne et pense que le bouche-à-oreille suffira à terminer l'information sans qu'il soit nécessaire de réaliser un fléchage onéreux.

-----

Monsieur le Maire informe le conseil que VCA va financer un poste au conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD). Cette personne sera déléguée dans les commissariat et gendarmerie surtout pour assister les personnes victimes de violences conjugales.

-----

Monsieur le Maire informe également que VCA financera un poste pour l'ambroisie. Il indique que le territoire a pris du retard sur la question et laisse la parole à M. MANTEL.

Ce dernier explique que la question est complexe. Désormais, l'éradication semble impossible et qu'il convient de la contenir. C'est un travail pénible et ingrat.

Mme PEYTOUD précise que la personne embauchée est une ancienne contractuelle souvent sollicitée par le passé pour ce problème.

M. PORCHERON aimerait connaître le rôle exact de cette personne.

Mme PEYTOUD lui répond que ce sera essentiellement une mission administrative : rédaction de courrier d'information ou de sollicitation à arracher auprès des particuliers, suivi des démarches, suivi des signalements d'ambroisie et des mesures prises.

Mme MOULA pose la question de l'arrachage

M. MANTEL lui répond qu'il existe déjà des équipes dédiées, notamment à Estrablin, mais que ce travail n'est pas gratifiant entre les efforts et le résultat.

Mme PEYTOUD précise qu'Estrablin est un peu un territoire pilote dans ce domaine et essaie beaucoup de choses.

-----

Monsieur le Maire informe de la volonté de VCA de développer le numérique dans les écoles. Eyzin-Pinet dispose déjà de 2 tableaux blancs interactifs. Mais toutes les communes sont équipées différemment et pas avec les mêmes statuts. Il est prévu de réaliser un audit.

-----

Monsieur le Maire annonce également que VCA a adhéré au centre de la région Auvergne Rhône Alpes pour les données géographiques. Cette adhésion permettra d'accéder à de nombreuses données pour les Système d'Information Géographique (SIG)

-----

Mme SEYVE revient sur la commission déchets.

Une homogénéisation est en cours entre la rive gauche et la rive droite. Les jours de collecte risquent de changer, mais les différents acteurs en seront informés.

Il existe un projet d'élargir les consignes de collecte pour les plastiques. Il manque un fournisseur le permettant.

Cette décision devrait simplifier le tri des citoyens tout en l'améliorant.

Mmes SOUCHON et MOULA pensaient que les Points d'Apport Volontaire (PAV) amélioreraient déjà le tri.

Mme SEYVE leur répond par la négative et explique que beaucoup de silos (unité de récupération des PAV) sont refusés par les gestionnaires, car le tri est trop mauvais.

Mme SOUCHON aimerait savoir si de nouvelles visites des unités de tri et de traitement sont prévues.

Mme SEYVE indique que la question a été posée, mais qu'il est peu probable que ce soit possible avant la fin du mandat.

M. PORCHERON demande s'il est prévu d'équiper les ménages en poubelles jaunes.

Mme SEYVE lui répond que ce n'est pas prévu et que les PAV sont privilégiés.

Mme SEYVE fait également état des retours sur les ouvertures dans les PAV. Difficile d'estimer la justesse de leur diamètre. Si trop grand : risque d'accueillir tout et n'importe quoi. Si trop étroit : risque de rebuter et d'inciter à la décharge sauvage.

VCA va également reconduire la campagne de collecte des pneus. La limite annuelle est fixée à 4 pneus par famille par an.

M. MANTEL précise que cette collecte ne fonctionne que pour les véhicules légers et utilitaires. Pas les agraires qui doivent faire appel à des spécialistes payants.

En 2018, plus de 3000 pneus ont été récoltés.

À préciser que la déchetterie d'Estrablin n'est pas concernée par cette récolte, car de trop petite dimension.

-----

M. PORCHERON revient sur la réunion du Syndicat Intercommunal de Musique (SIM). Il est constaté une augmentation de la fréquentation d'habitants Eyzin-Pinet (+10 personnes). La commune devient d'ailleurs la 2<sup>e</sup> plus importante utilisatrice du SIM. La première étant Luzinay.

Mme MOULA fait remarquer que cette hausse de fréquentation est sûrement le résultat de l'harmonie ce que confirment M. PORCHERON et Mme DUPUIS.

En conséquence, la sollicitation de participation sera en légère augmentation estimée à 38 000 € plus les intervenants à l'école.

Monsieur le Maire fait remarquer que, mis bout à bout, la commune dépense beaucoup pour l'éducation.

Concernant la fréquentation, M. PORCHERON fait remarquer qu'elle devient très importante et les locaux deviennent étroits et le personnel débordé. Mme DUPUIS signale le recrutement d'un renfort pour faire face.



Mme DUPUIS souligne également la praticité de l'intervenante qui va chercher ses élèves en garderie, ce qui évite aux parents de devoir revenir.

-----

Mme PEYTOUD revient sur le marché de fournitures de denrées alimentaires pour la cuisine centrale.

Elle insiste sur le fait que ce marché est formalisé et que des procédures et des délais sont à respecter. Aucune négociation ne sera possible.

Monsieur le Maire demande s'il sera possible d'aménager les lots.

Mme PEYTOUD lui répond que ce ne sera réalisable qu'avec des avenants.

Monsieur le Maire prend l'exemple d'une commune cosignataire de la convention qui souhaite des fromages locaux. Considérant les modalités du marché, il comprend que ce ne sera pas réalisable.

Mme MOULA précise que la commune ne sait pas si ces fournisseurs sont habilités à servir les cuisines scolaires.

En évoquant ce problème de fourniture de cuisine, Monsieur le Maire annonce au conseil qu'un préavis de grève a été déposé pour les agents de l'éducation nationale ce jeudi 4 avril. Cette situation n'était pas prévue dans la convention de la cuisine centrale. De plus, ce jour, du poisson frais était prévu.

La situation a été compliquée, mais services et élus ont réussi à trouver une solution.

## **INFORMATIONS SUITE**

M. BERTHELET donne lecture des déclarations préalables et des permis de construire déposés depuis le dernier conseil municipal

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme SEYVE demande si la procédure du PLU est achevée.

Monsieur le Maire lui répond que oui. VCA a validé, par délibération, le PLU.

Il précise que, malgré le transfert de compétence, chaque commune reste maître de son zonage.

M. PORCHERON signale que les PLU doivent être conformes au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). MM le Maire et BERTHELET ainsi que Mme MOULA confirment, mais signalent que les choses ont évolué favorablement au SCOT.

-----

M. PORCHERON fait état d'un courrier qui a été envoyé aux propriétaires de parcelles voisines de la Gère près de « chez Monsieur ».

M. MANTEL confirme.

Monsieur le Maire explique que des travaux sont prévus à cet endroit. La Gère coule trop vite et il est prévu de réaliser des méandres.

M. BARDIN signale que des méandres existaient avant, mais qu'ont été réalisés des couloirs. C'est un retour en arrière.

Mme SEYVE signale que des méandres s'usent et se demande s'il n'y a pas d'autres moyens pour ralentir la rivière.

Monsieur le Maire acquiesce, mais pense que les méandres mettront un certain temps à s'éroder.

Il indique que le projet est estimé à 800 000 €

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

---

M. PORCHERON termine en indiquant que, pour le moment, seule une enquête est prévue.

-----

Dans le même quartier de « chez Monsieur », Monsieur le Maire indique que des travaux devraient être réalisés par VCA pour améliorer la circulation. Un STOP est envisagé.

-----

M. VALENCIER indique qu'un habitant lui a signalé une décharge sauvage de gravats près de la lagune. Ces déchets gênent le passage.

M. MANTEL pense qu'il doit s'agir d'une voie privée et indique qu'il ira constater.

-----

Mme SOUCHON indique qu'elle a envoyé le compte rendu de la commission scolaire aux membres de la commission et revient sur un point important concernant le psychologue scolaire.

La commune a été invitée par ce dernier à participer à l'acquisition de matériel ou de tests psychologiques.

En 2017, la commune a versé 130 € (1€ par enfant) pour acheter le nécessaire. Cette somme a été annoncée comme insuffisante et demande 180 € pour acheter des livrets (conditionnement de 25). Les élus ne sont pas opposés à l'idée, mais demandent que ces livrets restent à Eyzin-Pinet.

Cette subvention sera soumise à la prochaine réunion de la commission « fêtes et cérémonies ».

-----

Monsieur le Maire revient sur le déménagement de l'institut « Corpor'L » qui devrait intervenir pour Pâques. Les services techniques commenceront à déménager et détruire l'inutile dans l'ancien local des infirmières.

La gestionnaire de l'institut espère inaugurer ses nouveaux locaux pour le 15 juillet.

L'institut participera aux travaux et bénéficiera d'une subvention Région-Intercommunalité-Commune.

-----

Monsieur le Maire informe le conseil que les gestionnaires de la boulangerie souhaitent vendre leur fonds de commerce.

Mme DUPUIS fait remarquer qu'un boulanger habite le secteur.

Monsieur le Maire en a connaissance et a essayé de le contacter sans succès. Une annonce a été mise dans l'émission « SOS Villages » et quelques contacts se sont manifestés dont un sérieux.

-----

M. VALENCIER aimerait un retour sur la matinée environnement qui s'est déroulé le 30 mars.

Mme MOULA fait remarquer qu'elle a moins ramassé que l'année précédente alors que Mme SEYVE trouve qu'elle a eu plus de travail.

M. MANTEL n'a pas ressenti de différence. Par contre il a été agréablement surpris par le nombre de participants cette année, particulièrement des enfants et de jeunes adultes. Le beau temps a sûrement joué en faveur de l'évènement.

M. VALENCIER demande s'il y avait beaucoup de déchets vers Chaumont.

Mme MOULA lui répond que personne n'a eu d'échos sur ce secteur, mais qu'il y avait beaucoup de participants dans ce quartier.

-----

Mme RICHARD signale qu'une nouvelle centenaire va fêter son siècle de vie le 29 avril. Monsieur le Maire propose de la mettre à l'honneur lors de la fête des mères, considérant qu'elle a élevé une famille nombreuse. Des élus sont réticents sur cette proposition de peur de la gêner. Ils aimeraient que Mme RICHARD se renseigne au préalable pour connaître les souhaits de cette personne tout en cherchant à la mettre en valeur à l'avenir.

**Prochaine réunion du conseil municipal**

Mardi 2 mai 2019 à 19 h 30

Séance levée à 21 h 50.